

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 22 mars 2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50 000 € : 10 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 5 000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 50 001 € et 99 000 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 99 001 € et 160 000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 160 001 € et 260 000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 26 1001 € et 360 000 € : 5.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 361 001 € et 470 000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 470 001 € : 4.5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

- Zone non tendue 8 euros/m²
- Zone tendue 10 euros/m²

Toutefois, les honoraires à la charge du propriétaire ne pourront excéder le montant du loyer mensuel charges comprises.

Honoraires à la charge du locataire :

Zone géographique dans laquelle est situé le bien à loué :

- Zone non tendue 8 euros/m²
- Zone tendue 10 euros /m²

Toutefois, les honoraires à la charge du locataire ne pourront excéder le montant du loyer mensuel charges comprises.

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Honoraire à la charge du locataire

Visite, étude du dossier, rédaction du bail, état des lieux	20% TTC du loyer annuel HT et HC encaissé
---	---

GESTION LOCATIVE

LOYERS	Simplicité	Garantie Totale
Loyers hors charges inférieurs à 1500€	7,08 %	10,78 %
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€ 5,88% 9,	5,88 %	9,58 %
Loyers hors charges supérieurs à 2000€ 4,68%	4,68 %	8,38 %

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Une note est délivrée pour toute prestation de service d'un montant supérieur ou égal à 25 € (TVA comprise) - Pour toute prestation de service dont le montant est inférieur à 25 € (TVA comprise) une note est réalisée sur demande.

Société E.C.G.E , SARL au capital de 1000 euros € - Siège social : 3 route des cités - RCS BORDEAUX n° 984197897 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce et Gestion n° CPI33012024000000023 délivrée par CCI de Bordeaux-Gironde

Garant : SMA BTP , 8 rue Louis Armand CS71201 - 75738 Paris Cedex 15

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRÉSENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité TRANSACTIONS.